



Trappes, date de la Poste

## APPEL DE LA COTISATION 2026

«Titre» «NOM» «Prénom»  
«Adresse\_1»  
«Adresse\_2»  
«Adresse\_3»  
«C\_Postal» «VILLE»

A l'occasion de cette nouvelle année, le conseil d'administration de l'AAM vous présente ses meilleurs vœux pour vous et vos proches.

L'Assemblée Générale de l'Association, qui s'est tenue le 30 septembre 2025 à Hendaye, a décidé pour l'exercice 2026 d'instaurer **une cotisation couple dont le montant est de 40 euros**. Cela permet notamment d'affermir le statut du conjoint.

Si, outre l'actuel(e) membre de l'AAM, le couple souhaite adhérer, **le conjoint voudra bien renseigner** le présent complément d'informations et le retourner ainsi complété à : [colette.vichery@wanadoo.fr](mailto:colette.vichery@wanadoo.fr)

**Prénom :** \_\_\_\_\_ **Nom :** \_\_\_\_\_ **Date de naissance :** \_\_\_\_\_

**tél mobile :** \_\_\_\_\_ **Adresse mél :** \_\_\_\_\_

**Activité professionnelle ( Actuelle et/ou Antérieure) :** \_\_\_\_\_

**Pour les membres individuels**, le montant de la cotisation annuelle reste fixé à **36 euros**, somme réduite à **18 euros** pour les veuves et les veufs des anciens membres.

Afin de faciliter la gestion comptable, le versement de cette cotisation doit être effectué de **préférence par virement sur le compte de l'AAM** :

**IBAN : FR66 2004 1000 0116 3961 7Y02 042 / BIC PSSTFRPPPAR.**

Si vous devez maintenir vos paiements par chèque postal ou bancaire, vous enverrez ce chèque de cotisation, **libellé à l'ordre de l'AAM**, à l'adresse suivante :

Colette VICHERY - A.A.M. 20 rue George Sand 59710 AVELIN

Nous vous remercions de régler votre cotisation le plus rapidement possible, au mieux avant le 31 mars.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

La trésorière de l'AAM, Colette Vichery

P.S. : Si vous avez « omis » de régler votre cotisation 2025, il est opportun de rappeler que le bureau de l'AAM peut prononcer la radiation des membres n'ayant pas réglé leur cotisation deux années consécutives. Pour information, sauf erreur, le solde de votre cotisation au 31/12/2025 était de «**Solde\_dû**» €.